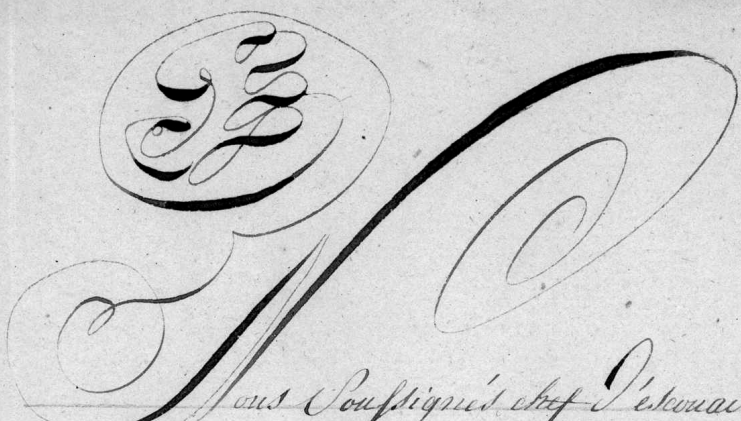



Nous soussignés chef Pérouat du service de Vigilance de
la Commune de Villers-Perwin, Ennomiés par les ordres de Monsieur Le
Renette, maire de cette Commune, Déclarons avoir parcouru cette Commune depuis
le 2 de juillet à 8 heures du soir jusqu'au lendemain à la même heure, nous nous
sommes bien portés voir tous les points de Villers-Perwin, tant au long qu'au
large sans s'arrêter, sur les Limites, et notamment sur les grandes routes,
Sûtes la haute chaussée et la chaussée de Gosselies à Charleroy et vers les
bois avoisant les abbayes de Villers et d'Afflighem, nous n'y avons rencontré
aucun brigand, ni personne suspect ni vu commettre aucun délit, de quoi
nous en avons remis le présent rapport à Monsieur notre maire, à notre
Garde des archives, Villers-Perwin le sept juillet 1817 huit cent Onze